

## L'église (histoire)

La première pierre de l'église de Luzillat fut posée vers 1050 par les Bénédictins de l'abbaye de Cluny. Ils auraient été introduits à Luzillat, dès la fin du X<sup>e</sup> siècle par l'archevêque de Lyon, D'Amblard. En 978, ce dernier leur avait fait un leg dans la région avec obligation de construire une «maison» qui serait confiée à un frère gardien et où descendraient les visiteurs et les gens du pays qui viendraient y chercher refuge. Ce n'est qu'en 1052, que Saint-Robert, fondateur de l'abbaye de la Chaise-Dieu, de passage à Luzillat, transforma cette maison en prieuré. Une charte de 1052, octroyée par le roi Henri I<sup>er</sup>, plaçant sous la dépendance de l'abbaye de la Chaise-Dieu un certain nombre d'églises de la région et notamment les trois églises de Luzillat.

Quelles étaient ces trois églises ?

- 1- L'église de Vialle qui n'avait pas encore de paroisse.
- 2- L'église St-Etienne alors en construction.
- 3- La première église paroissiale de Luzillat démolie par la suite. On ne sait exactement où elle se trouvait mais cette charte de 1052 atteste de son existence. Il faut dire qu'à partir de 280, après la mort de St-Austremoine, nous trouvons des communautés chrétiennes, sans prêtres et sans églises qui avaient pour mission de combattre le paganisme. Et, au début du IV<sup>e</sup> siècle, oratoires et chapelles font leur apparition et sont édifiées avec l'aide de propriétaires de latifundias, grands domaines agricoles, groupés autour de la villa du grand propriétaire. La paroisse de Luzillat était comprise dans un de ces domaines appartenant à un grand propriétaire gallo-romain. Entièrement autonome dès le VI<sup>e</sup> siècle, elle ne restera pas longtemps sans église et c'est de cette dernière dont parle la charte de 1052.



La paroisse de Luzillat devint au fil des siècles la plus importante de la région jusqu'en 1791, date à laquelle elle devint chef-lieu de paroisse avec plus de 2000 âmes. L'église au Moyen Age et jusqu'à la Révolution a joué un grand rôle dans la vie de nos aïeux. Vie religieuse, certes, mais aussi vie municipale. Dans son enceinte ou sur son parvis, se tenaient après les offices, les assemblées des paroisses, en présence des consuls.

C'est au cours de l'une d'elles, que le 6 février 1791, le curé Gilbert Leclerc et Pierre Reyts, second vicaire, furent sommés de prêter serment civique. Seul Pierre Reyts accepta et devint prêtre constitutionnel de la paroisse jusqu'en 1793, date à laquelle il se rétracta et fut exécuté. Le prieuré ne devait pas survivre à la Révolution. Ses immeubles furent mis en adjudication et vendus. Les Bénédictins quittèrent Luzillat et confièrent aux bons soins des fidèles l'église qui leur avait servi de chapelle. L'édifice traversa sans trop de dégâts la tourmente révolutionnaire. Son clocher, il est vrai, avait été démolí, ses seconde et troisième cloches envoyées à la fonderie avec celle de Vialle et de la chapelle

de Montgacon, ses ornements et mobiliers saisis, son dallage enlevé. Mais elle ne subit pas le triste sort des églises de Vialle et Montgacon qui furent démolies..

Elle put ainsi continuer à traverser les siècles jusqu'à aujourd'hui. En 1922, la municipalité demanda son classement comme monument historique. Il fut différé par les Beaux-Arts. Si le chevet est resté intact depuis sa construction et présente la plupart des caractéristiques du roman auvergnat, par contre, la nef et les bas côtés remaniés ou achevés pendant la période de transition ne remplissent pas les conditions exigées pour le classement. Seul le bourdon ou grosse cloche fut classée comme œuvre du XVI<sup>e</sup> siècle. Ce n'est qu'en 1962 qu'elle fut inscrite à l'inventaire des Monuments historiques.

